



29^{ème} Journée de l'Ordre

Discours d'Isabelle ADENOT,
Président du Conseil national de l'Ordre national des Pharmaciens

Seul le prononcé fait foi

Madame la Ministre,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Mesdames et Messieurs les Présidents.

Mesdames et Messieurs les directeurs,

Chers amis Présidents des Ordres de pharmaciens francophones,

Chers confrères,

Mesdames et Messieurs.

Les pharmaciens sont et seront plus que jamais des acteurs actifs et pro actifs des transformations du monde de la santé.

Bien qu'ils soient en difficulté, qu'ils souffrent, qu'ils payent cher le prix des réformes en cours, ils vont résolument au-devant des mutations.

Pour autant, affronter l'inconnu n'est jamais rassurant.

Sans perspectives claires, qui est prêt à engager son talent et son enthousiasme pour une vie entière ?

Les jeunes, l'avenir de notre profession, expriment dans leurs choix cette interrogation: en fin de première année, parmi les quatre professions de santé, les étudiants choisissent le plus souvent pharmacie par défaut; en quatrième année 30% d'entre eux optent pour la

filière officine contre 70% il y a à peine deux ans ; et toutes filières confondues, diplôme obtenu, plus d'un sur quatre n'exercera pas le métier pour lequel il a été formé.

Pourtant, les jeunes le savent,

- la profession est très variée, possède de nombreux atouts, innove et jouit d'une bonne notoriété.
- les produits de santé contribuent pleinement à la prise en charge thérapeutique, voire la révolutionnent. L'excellente intervention du Professeur BUZYN, Présidente de la Haute Autorité de Santé et conférencière de ce matin. en atteste.

Pourquoi donc un tel défaut d'attractivité de la profession ?

Assurément, le taux de chômage des pharmaciens d'officine, groupe numériquement le plus important, rebute. Mais il n'explique pas tout.

Les jeunes s'interrogent aussi sur une éventuelle inadéquation entre les compétences de la profession et la réalité de l'exercice.

Aujourd'hui, le débat sur la pharmacie se cantonne trop souvent à la composante économique des produits de santé. Pourtant l'évolution de l'exercice pharmaceutique est un vrai gisement de valeur.

Utilise-t-on toutes les compétences des pharmaciens ? Non !

Dans le monde entier, le « pharmaceutical care », « soin pharmaceutique » se développe. Alors, ne limitons pas, ici plus qu'ailleurs, le service pharmaceutique à une simple approche logistique.

Comptables, avec d'autres, des grands enjeux de notre santé publique, les pharmaciens veulent traduire leurs compétences en actes.

Cessons de laisser dire que les pharmaciens s'attaquent à des citadelles ! Il y a de justes débats, mais certaines polémiques de périmètres sont injustes et contraires à l'intérêt général.

 Les pharmaciens dispensateurs doivent pouvoir proposer plus de services d'accompagnement du patient dans sa médication (suivi et télé-suivi des traitements, observance, bilan médicamenteux, conciliation médicamenteuse, préparation des doses à administrer...).



- Les pharmaciens biologistes ou dispensateurs, doivent pouvoir agir davantage dans des actions de dépistages et de prévention comme le recommande l'excellent récent rapport de l'Académie nationale de pharmacie.
- Les pharmaciens doivent pouvoir contribuer davantage à la lutte contre de grands fléaux comme la mauvaise couverture vaccinale, les addictions, l'antibio-résistance, le tabagisme...

Alors, le moment est venu de plus conceptualiser, de formaliser, d'organiser, de valoriser financièrement ces compétences d'intérêt général.

A décharge, bousculer les modèles économiques et les modes de prise en charge n'est pas facile et demande du temps.

Sans nous bercer de mots, nous pouvons constater que les choses sont en train de changer.

Alors nous, pharmaciens déjà engagés dans la profession, sans occulter les difficultés qui sont réelles comme je l'ai rappelé, prenons garde à ne pas être des prêcheurs d'apocalypse!

Quelques exemples de progression :

- Les biologistes développent la biologie moléculaire. Elle est au cœur des évolutions et des enjeux des soins personnalisés et ciblés; Bien que l'on parle de biologie médicale, l'équité entre biologistes médecins et pharmaciens est réelle depuis un récent décret;
- La particularité de l'exercice hospitalier est reconnue par un diplôme d'études supérieures (DES); La pharmacie clinique entrera très prochainement dans les établissements de santé par voie d'ordonnance et la Haute Autorité de Santé va publier le guide de Bonnes Pratiques pour la conciliation médicamenteuse;
- Les pharmaciens d'officine réalisent des entretiens pharmaceutiques. Ils devraient prochainement expérimenter l'administration du vaccin grippe. Les syndicats vont négocier la prochaine convention pharmaceutique avec l'objectif que vous avez fixé, Madame la Ministre, une rémunération qui se détache plus encore des prix des médicaments. Les adjoints vont pouvoir entrer dans le capital des sociétés d'exercice libéral (SEL) d'officines, et de nouvelles règles vont faciliter les transferts et les regroupements d'officines;



 Les pharmaciens biologistes et dispensateurs font partie des équipes de soins primaires; Le Dossier Pharmaceutique, dont la réussite est reconnue de tous, est en cours de déploiement dans les établissements de santé, auprès des pharmaciens et bientôt des médecins. Les travaux Dossier Pharmaceutique-Dossier médical partagé avancent et nous attendons que les messageries sécurisées soient accessibles dans les logiciels métiers.

Alors certes, l'Ordre a déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour la non parution du décret relatif aux conseils et prestations des pharmaciens d'officine en faveur de l'amélioration ou du maintien de l'état de santé des personnes.

Mais ces quelques exemples, qui concernent tous les métiers, indiquent néanmoins l'évolution en cours et celle à venir.

Et les jeunes ne s'y trompent pas. Ils retrouvent le goût d'entreprendre. Les chiffres que nous présenterons cet après-midi dans la table ronde démographie le montrent.

Alors pour donner encore plus envie aux jeunes, c'est aussi à la profession, sans pleurer sur un passé révolu, de s'emparer collectivement et pleinement des nouveaux dispositifs pour en faire une réalité, au-delà des textes. Certains ont déjà très bien su le faire. Nous en donnerons l'exemple dans notre prochain cahier thématique dédié à la coopération interprofessionnelle! Ces exercices donnent envie!

Enfin, pour attirer de nouvelles vocations, soyons aussi honnêtes sur un point d'importance : l'image de la profession compte beaucoup. Ne taisons pas cette évidence.

Les officinaux, parce qu'ils sont proches du public, sont une vitrine de l'ensemble de la profession.

Ceux qui jouent aux épiciers se discréditent. Pire : de proche en proche, tel un virus, leur exercice non éthique contamine d'autres pharmaciens autour d'eux, condamnés à les imiter pour résister. *In fine* ces quelques pharmaciens discréditent l'ensemble de la profession.

Les industriels aussi, ont leur part de responsabilité, lorsqu'ils entretiennent la confusion pour surfer sur une vague consumériste.

- FILM (2 min) -

A ces officinaux, à ces industriels, je le dis:



• à force de jouer à l'épicier vous serez considérés comme des épiciers et serez battus par les grands épiciers !

L'avenir est ailleurs.

Affirmer qu'un médicament n'est pas un produit comme les autres, affirmer qu'une officine n'est pas un commerce comme les autres ne sont pas des slogans. C'est une réalité vitale.

Les frontières entre médicaments, compléments alimentaires et dispositifs médicaux doivent impérativement rester claires. Nous devons collectivement cette information au public.

Et à l'ombre de la croix verte, le public doit trouver un espace santé, havre de réconfort, doté d'un espace de confidentialité et dont les vitrines laissent une place prépondérante aux messages de santé publique, comme le recommande notre projet de code déontologie.

C'est une question de morale autant que d'intérêt.

- Il y va de la santé des patients.
- Il y va de la santé de nos métiers.

D'autres défis sont plus habituels. En période de fortes contraintes économiques, ils nous imposent des équations complexes à résoudre. Mais la sécurité sanitaire est et doit rester la priorité. Elle, et elle seule, donne sa raison d'être et sa légitimité à nos métiers pharmaceutiques.

Ainsi, pour élever une barrière infranchissable par les criminels qui propagent les médicaments falsifiés, l'ensemble de la chaine pharmaceutique va mettre en œuvre avant 2019 l'authentification unique des médicaments.

Les pharmaciens industriels vont organiser les Plans de Gestion des Pénuries pour les médicaments d'intérêts thérapeutiques majeurs.

Et pour garantir une Information promotionnelle transparente et déontologique des médicaments, les pharmaciens responsables de l'industrie vont s'engager sur les 52 critères, en lieu et place des 16 précédents, du référentiel de certification de la Haute Autorité de Santé.



Les biologistes vont poursuivre leur démarche d'accréditation. Heureusement ceux qui avaient déposé une demande d'accréditation avant le 31 octobre et n'avaient pas obtenu de décision du Comité français d'accréditation (Cofrac), ont été récemment autorisés à continuer à fonctionner jusqu'à fin 2017.

Dans le service public, les 135 groupements hospitaliers de territoire que vous avez initiés Madame la Ministre, se dotent d'un « projet médical partagé ». Il comprendra un volet pharmaceutique. Cette mutualisation va nécessiter une grande vigilance des pharmaciens pour garantir la sécurité des actes. Car mutualisation est parfois synonyme de risques pour le circuit du médicament.

Les officinaux devront adopter les Bonnes Pratiques de dispensations via Internet mais aussi dans leurs officines de « brique et de mortier » à partir de la parution de votre décret, Madame la Ministre. L'Ordre vous remercie pour ce soutien. Car l'officine ne pouvait rester le seul métier pharmaceutique à ne pas disposer, pour l'ensemble de son exercice, de tels standards. Vous pourrez compter sur l'Ordre pour contribuer à cette indispensable appropriation.

. . .

On l'a vu, les conditions à remplir pour un avenir prospère et serein, c'est de développer, avec des modèles économiques adaptés, des services pharmaceutiques avec toujours plus d'innovation et de sécurité.

Il faut y ajouter une formation sans faille des pharmaciens et le strict respect de leur indépendance professionnelle.

En matière de formation, l'Ordre des pharmaciens continuera à veiller, selon les nouvelles modalités, au suivi du respect des obligations relatives au Développement Personnel Continu. Pour la formation initiale, l'Ordre veillera à ce que les réflexions annoncées soient en accord avec les principes mondiaux tout juste validés lors de la conférence internationale qui s'est tenue la semaine dernière en Chine.

Faut-il des diplômes d'études supérieures (DES) pour les filières officine et industries? Si la question peut se poser, je peux affirmer, avec certitude, qu'avant d'y répondre, la réflexion doit commencer par l'évaluation des cursus, issus de la dernière réforme et qui se sont terminés en juin 2016. Elle doit ensuite se poursuivre par l'impact des éventuelles modifications envisagées. Car à confondre vitesse et précipitation, on prend le risque d'échouer ou pire encore de régresser. Mais ce temps de réflexion ne doit évidemment pas freiner le DES de pharmacie hospitalière dont la maquette est prête.

Enfin, l'impératif absolu pour les pharmaciens, tous les pharmaciens, c'est de pouvoir exercer leurs responsabilités en toute indépendance.

Garantir un exercice indépendant, c'est garantir au public que sa santé est notre première préoccupation.

L'Ordre se réjouit à cet égard de la signature d'un courrier commun co-signé par les sections B et C et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) rappelant l'indispensable indépendance du pharmacien responsable et sa place particulière dans son organisation.

Madame la Ministre, après concertation de la profession, l'Ordre, vous a adressé son projet de Code de déontologie. Que de choses ont changé en 20 ans ! La profession a besoin de ce code actualisé. Sur le point de l'indépendance professionnelle par exemple, notre projet de code de déontologie est passé d'un seul à plusieurs articles.

Madame la Ministre, il en va de votre décision. Nous comptons sur vous.

Cette révision du code est une occasion de plus pour moi de remercier les conseillers ordinaux et les collaborateurs de l'Ordre, pour leur engagement, leur dévouement et leur capacité d'anticiper, d'accepter et de maîtriser les changements, en permanence au service des patients et des pharmaciens.

Ces pharmaciens, qui ont de plus en plus un écran au bout des doigts, méritent par ailleurs un Ordre apte à dialoguer avec eux de manière moderne : très bientôt, il pourra répondre aux saisines électroniques. Déjà, il propose des webcast, s'est équipé pour des visioconférences, et a entamé sa démarche vers le « zéro papier ». L'ordre 2.0 c'est aussi un nouveau dispositif éditorial pour 2017, avec plus de réactivité par des lettres électroniques plus fréquentes et une application mobile.

.

La société et les patients nous commandent un dynamisme permanent.

Entre nostalgie et prospective, l'Ordre des pharmaciens a fait son choix : celui d'une vitalité irriguée par la modernité. Ses valeurs sont constantes. Sa volonté d'aller de l'avant aussi. Les pharmaciens, passionnés et motivés, toujours au cœur de la vie, sont de vrais

scientifiques et d'authentiques professionnels de santé.

La Pharmacie est porteuse d'avenir pour la santé de tous ;

La Pharmacie doit aussi être porteuse d'avenir pour les pharmaciens

Je vous remercie pour votre attention.

Isabelle Adenot

